

La coopération transfrontalière est essentielle pour garantir la qualité de vie dans les Alpes

Les risques naturels auxquels sont exposé-es les habitant-es des Alpes augmentent en raison du changement climatique, entraînant des répercussions sur leur qualité de vie. Une accélération de la mise en œuvre des mesures de gestion des risques est donc une priorité pour les pays alpins et a fait l'objet d'un échange lors de la XVIII^e Conférence alpine.

BRDO, Slovénie, 22 janvier 2025 : Presque tous les pays alpins ont été touchés par des catastrophes naturelles au cours des dernières années, celles-ci devenant de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves en raison du changement climatique. En 2023 et 2024, par exemple, plusieurs événements extrêmes ont donné lieu à de terribles inondations dans les Alpes slovènes, suisses et autrichiennes, ainsi qu'à un important éboulement dans les Alpes françaises qui a causé la fermeture d'une ligne de train transfrontalière pendant plus d'un an.

Les particularités des régions de montagne contribuent à la qualité de vie élevée de leurs habitant-es, en fournissant des ressources naturelles, de l'eau propre, des possibilités de loisirs et d'autres avantages. Cependant, ces paysages mettent également les communautés en danger. Les risques naturels tels que les avalanches, les glissements de terrain, les inondations, les tempêtes ou les incendies de forêt affectent les habitant-es des Alpes ainsi que ceux des régions situées en aval, comme la Plaine du Pô en Italie, où le manque de pluie, combiné à l'absence de neige en montagnes, a mis le fleuve Pô à rude épreuve.

Il est essentiel d'améliorer la résilience, notamment en facilitant l'adoption de modes de vie respectueux du climat. Cela nécessite de renforcer la coopération et l'action concertée en matière de gestion des risques naturels dans la région alpine. Le groupe de travail Risques naturels de la Convention alpine, établi de longue date, en est un exemple : des expert-es de toutes les Alpes échangent actuellement des bonnes pratiques sur les outils de communication des risques afin d'informer le public.

Telles sont quelques-unes des conclusions des échanges entre ministres et représentant-es de haut niveau des huit pays alpins et de l'Union européenne lors de la XVIII^e Conférence alpine de la Convention alpine qui s'est tenue à Brdo, en Slovénie.

« Il est de plus en plus évident que les mesures techniques de lutte contre les catastrophes naturelles ne suffisent pas. À l'heure actuelle, et notamment en raison du changement climatique, nous devons nous concentrer sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience. Relier nos activités au-delà des frontières et renforcer la coopération au sein de la Convention alpine est une étape importante » - Jože Novak, ministre slovène des Ressources naturelles et de l'Aménagement du territoire.

Aborder les questions relatives à la qualité de vie était une priorité de la présidence slovène de la Convention alpine, ce qui a donné lieu au 10^e rapport sur l'état des Alpes sur la qualité de vie dans les Alpes. Le rapport présente un concept commun et apporte de nouvelles connaissances sur la qualité de vie. Il identifie également les éléments et les principaux défis affectant la qualité de vie dans la région alpine et fournit des recommandations politiques.

En lien avec la qualité de vie et constituant une autre priorité de la Présidence slovène, l'éducation au changement climatique était également à l'ordre du jour de la Conférence alpine. Le principal résultat est une série de recommandations sur les divers objectifs et impacts de l'éducation au changement climatique. Elles soulignent la nécessité de cadres réglementaires flexibles, d'un engagement actif et d'expériences d'apprentissage en plein air.

Les Alpes représentent un système écologique remarquable, caractérisé par une flore et une faune diversifiées et offrant de nombreux services écosystémiques. Les pays alpins ont discuté de la manière dont la Convention alpine peut contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité, la troisième priorité de la Présidence slovène. Les discussions se sont basées sur un document stratégique fournissant des conseils pour la transposition des objectifs mondiaux au niveau alpin dans les domaines de la conservation de la nature, de la connectivité, de la restauration et du monitoring.

Les jeunes étaient également à l'honneur lors de la conférence, avec l'annonce des lauréat-es du prix des jeunes diplômé-es (Young Academics Award). Le premier prix a été décerné à Agnese Moroni pour son mémoire de master sur « La neige de culture en tant que maladaptation : Vers une approche socialement inclusive et durable de la gestion de l'eau dans les Alpes ».

À propos de la Convention alpine

Il y a plus de 30 ans, les huit pays alpins, Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse, ainsi que l'Union européenne, ont créé la Convention alpine. Elle entérine l'importance de la coopération transfrontalière et intersectorielle pour la protection et le développement durable des Alpes.